

Image not found or type unknown



remboursement d'un credit d'impôt

Par **clonou**, le **25/02/2012** à **22:31**

bonsoir

Je viens de recevoir un courrier des impôts me demandant de rembourser le crédit d'impôt(2009) concernant un équipement éligible, selon l'attestation du fournisseur. Ce système de récupération de chaleur "polyflam" répond aux normes NF 13 229 donnant droit au credit d'impôt. La contrôleuse des impots refuse de revoir le dossier en déclarant sous prétexte (totalement injustifié) que ce système ne produit pas à lui tout seul de la chaleur. Pourtant, c'est un système de poêle intégré dans une cheminée qui fonctionne comme un poêle. Pouvez vous me conseiller ? Quels sont mes recours ?